

Avis de constitution

SOCIETE « MOSSIA'N NAIL ARTIST. »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN, Lot  
511, Ilot 30

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/09/2025 , et enregistrés au CEPICI le 04/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MOSSIA'N NAIL ARTIST. »

Objet : La société a pour objet en CÔTE D'IVOIRE et à l'étranger :

- Centre de formation de prothésiste ongulaire ;
- Prestation manucure et pédicure ;
- Boutique de vente de matériels et d'articles en onglerie ;
- Formations

Et pour la réalisation de l'objet social :

-L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

-L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

-La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

-La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

-Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN, Lot  
511, Ilot 30

Dirigeant(s) Mlle KOFFI NOELLY HAMLAN CHAROLLE  
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-12341 du 05/12/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74316/GTCA/RC/2025 du 05/12/2025

